



# BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01  
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : [brvm@brvm.org](mailto:brvm@brvm.org)  
Site Internet : [www.brvm.org](http://www.brvm.org)

Antennes **BENIN** **BURKINA FASO** **COTE D'IVOIRE** **GUINEE BISSAU** **MALI** **NIGER** **SENEGAL** **TOGO**  
Tél : 229 312126 Tél : 226 308773 Tél : 225 20326685 Tél : 225 20326686 Tél : 223 232354 Tél : 227 736692 Tél : 221 8211518 Tél : 228 212305

## AVIS N°026 - 2012 / BRVM / DG

### RAPPEL Fusion – absorption

#### NEI CI – CEDA CI

Conformément à l'article 3211 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote et à l'Avis N°018-2012/BRVM/DG, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest rappelle aux publics et aux intervenants du marché que l'opération de fusion – absorption de la société Centre d'Edition et de Diffusion Africaines par la société des Nouvelles Editions Ivoiriennes, autorisée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers par le visa N° OA/11-006 du 28 décembre 2011, démarrera le **08 février 2012**.

Cette opération, qui entraîne l'augmentation du capital des Nouvelles Editions Ivoiriennes pour un montant de 121 316 500 FCFA avec la création de 242 633 actions nouvelles NEI CI de 500 FCFA chacune, se réalisera selon les phases suivantes :

#### 1. Période d'échange : du 08 au 21 février 2012

Durant la période, chaque détenteur d'action CEDA CI se rendra auprès de sa SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres CEDA CI contre des titres NEI CI en application de la parité d'échange de **19 actions anciennes CEDA CI pour 10 actions nouvelles NEI CI**.

Les SGI devront par la suite présenter à chaque séance de cotation un **Bordereau Récapitulatif de Dépôt des Titres** édité à cet effet au Dépositaire Central / Banque de Règlement – DC/BR.

#### 2. Période de négociation des rompus : du 22 février au 06 mars 2012

Les détenteurs des rompus après l'échange pourront, au cours de cette période, acheter des rompus complémentaires en vue d'obtenir un nombre d'actions permettant l'échange, ou vendre les rompus en leur possession en donnant un ordre d'achat ou de vente de rompus à leurs SGI. Les rompus subsistant à la fin de cette période d'échange seront rachetés d'office par l'émetteur au prix du marché ou par une entité désignée par l'émetteur.

La suspension du titre CEDA CI intervenue ce jour, **06 février 2012**, se poursuivra jusqu'à la clôture de l'opération d'échange.

La cotation des actions nouvelles NEI CI (assimilables aux anciennes actions NEI CI) se fera à partir du **29 mars 2012**. La radiation du titre CEDA CI interviendra à la fin de cette opération après un Avis de la BRVM.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez communiquer avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest en composant le (225) 20-32-66-85 / (225) 20-32-66-86.

Fait à Abidjan, le 6 février 2012.

Le Directeur Général  
LE DIRECTEUR GENERAL  
JEAN PAUL BILLET  
Bourse Régionale des Valeurs Mobilières  
ABIDJAN